



Municipalité de Froideville
Rue du Village 16
1055 Froideville

tél. 021/881.22.27
fax 021/881.22.38

info@froideville.ch

1055 Froideville, 15 décembre 2011

SEANCE du CONSEIL COMMUNAL

Du 13 décembre 2011

COMMUNICATIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Démission de Mme Erika Lehnherr

A la suite de la démission de notre collègue, les quatre municipaux restants se sont répartis les dicastères de Mme Lehnherr, dans l'attente d'une nouvelle personne de la façon suivante :

- Epuration : M. Jan-Matti Keller
- Déchets : M. Michel Pittet
- Social : M. Pierre Ethenoz
- Eglises : M. Jean-François Thuillard

Il est clair qu'en fonction des connaissances et expériences du ou de la futur(e) municipal(e) une refonte des dicastères reste tout-à-fait ouverte.

2. Réception du 11.10.2011 en l'honneur du Président du Grand Conseil

Cette réception est maintenant derrière nous. La fête, même restreinte, fut belle et nous laissera de merveilleux souvenirs. Nous ne nommerons personne au risque d'oublier quelqu'un, et tenons une nouvelle fois à remercier tous les intervenants à quelque titre que ce soit. C'est grâce à vous toutes et tous que Froideville a été en mesure de remplir son devoir de respect des traditions et à reçu en retour de très nombreux remerciements et félicitations des participants. Le comité d'organisation a si bien travaillé que nous pouvons d'ores et déjà vous communiquer, pour tranquilliser certains, que seule notre participation de Fr. 1.00 par habitant, au même titre que les autres communes du district, sera comptabilisée. Encore une fois un grand merci à M. Pierre-Aldo Barraz.

3. Situation du chantier de la construction du nouveau collège

Le 24 octobre, les machines commencèrent à creuser le trou et à évacuer les quelques quatre mille mètres cubes de terre afin de permettre l'implantation du futur bâtiment.

C'est le 21 novembre que l'entreprise de maçonnerie a pris possession des lieux afin de s'installer et de débiter les travaux préparatoires nécessaires à la mise en route du bétonnage des fonds, puis des murs.

Le 30 novembre restera le jour officiel du début des travaux de bétonnage, jour marqué par une cérémonie dite de la première pierre.

Un tube, contenant des dessins faits par les classes de Froideville, les plans du futur collège ainsi que divers documents officiels fut enfoui sous la cage du futur ascenseur.

Une septantaine d'invités, dont votre Conseil, assistèrent à la partie officielle, au début du bétonnage, ainsi qu'à la verrée qui clôtura la cérémonie.

La suite des travaux dépendra fortement de la météo hivernale, mais pour l'instant le planning est toujours respecté et nous prévoyons l'ouverture des classes après les vacances d'automne 2012.

4. Adaptation de la taxe d'épuration pour 2012

Nous vous rappelons la modification du 20.06.1997 de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) entrée en vigueur le 1.11.1997 qui stipule à l'art. 3a que « *celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la présente loi en supporte les frais* ». Le financement doit donc être assuré selon le principe de la causalité.

L'art. 60a LEaux régit de manière précise le financement de l'assainissement. L'alinéa 1 prévoit que :

Les cantons veillent à ce que les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien, d'assainissement et de remplacement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux concourant à l'exécution de tâches publiques soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production d'eaux usées.

Le produit des taxes doit couvrir les coûts du dicastère de l'épuration. Cela a été possible jusqu'en 2008, dernière année de comptes équilibrés, grâce aux prélèvements que nous faisions sur le compte « réserve » de l'épuration. Ce compte s'est trouvé épuisé cette année-là. Depuis, ce sont les impôts généraux qui sont sollicités pour couvrir les frais, ce qui ne répond pas à la loi fédérale.

Nous avons tenté d'apporter un correctif en 2009 en décidant d'augmenter le prix de l'épuration lié à la consommation d'eau de Fr. 1.50 à Fr. 2.00 le m³. Cela s'est avéré nettement insuffisant. Mais l'annexe au Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux de notre commune approuvé par le Conseil communal le 18.05.1993 ne nous permet pas de dépasser ce prix. Il autorise par contre l'augmentation du taux fixé selon la valeur d'assurance incendie ECA des bâtiments jusqu'à un plafond de 2,5 %.

Jusqu'à ce jour, le taux utilisé pour la facturation à nos citoyens était de 0,7 %. Afin d'équilibrer le compte épuration et créer un début de réserves pour les travaux futurs, nous avons été dans l'obligation de prendre une nouvelle mesure et de porter ce taux à 1,5 % et ceci dès le 01.01.2012.

5. Tridel SA - Visite du centre de traitement et de valorisation des déchets

Nous vous informons que nous avons reçu la semaine dernière un courrier de Gedrel SA, société anonyme pour la gestion des déchets de la région lausannoise, invitant les nouvelles autorités communales vaudoises à découvrir les activités de Tridel SA, le jeudi 26 janvier 2012 de 16h.00 à 20h.00 à la rue du Vallon 35 à Lausanne. En cas d'intérêt, vous voudrez bien vous annoncer auprès de Mme Henry qui prendra les inscriptions.

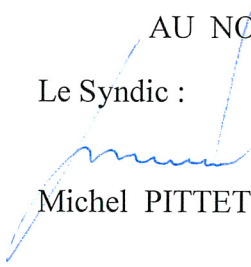
6. Apéritif de l'an nouveau

Pour bien débiter l'année, un apéritif sera servi à la population le samedi 7 janvier à 11.00 h. à la salle du 700^{ème}. Nous espérons que vous pourrez être présents afin de partager ce moment de convivialité.

Avec l'année qui s'achève, et pour terminer ces communications, nous avons le plaisir de vous remercier une fois encore pour votre confiance et votre appui, très précieux si l'on veut pouvoir réaliser les travaux nécessaires et permettre ainsi à notre village d'évoluer. Notre gratitude va également aux membres des Commissions permanentes pour leur collaboration, au corps des sapeurs pompiers en pleine mutation, et également à tout le personnel communal, rouage nécessaire à la résolution des problèmes de tous les jours. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes et une Excellente Année 2012.

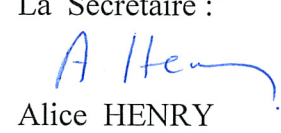
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Michel PITTET



La Secrétaire :


Alice HENRY